

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la
prévention du racisme (BCI)



sommaire

introduction	04
› Mot du chef de service	05
› Mot de la déléguée	06
cadre et contexte	08
› Contexte légal et programme d'intégration cantonal	08
› L'équipe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)	09
› Chambre cantonale consultative des immigrés	10
› Différentes thématiques traitées par le BCI	10
activités réalisées	11
› L'année du BCI en un coup d'œil	11
mise en réseau	12
› Evénements	12
› Groupes d'experts instaurés par le BCI	12
› Participation à des groupes de travail et événements	14
› Asile et intégration	15
conseil	16
› Antennes régionales	16
› Consultations et permanences	17
› Publications et communication	18
› Formations	19
› Interprétariat communautaire	19
projets	20
› De nouvelles procédures simplifiées	20
› Projets d'intégration	20
› Programmes d'intégration communaux	22



mot du chef de service

Dans un canton où près du tiers de la population est étrangère, l'intégration est un enjeu incontournable, même si bon nombre des personnes étrangères sont nées dans notre canton ou y ont suivi leur scolarité. C'est un moyen de lutte contre le racisme et la défiance vis-à-vis de l'étranger, qui améliore le vivre ensemble entre citoyens, condition indispensable au développement harmonieux d'une région ou d'un pays. La migration est parfois source d'inquiétudes, bien qu'elle soit finalement surtout le reflet de la bonne santé économique du pays à laquelle elle contribue et qu'elle limite le vieillissement de la population. Si l'accroissement du nombre de personnes fuyant guerres ou persécutions, implique certes des difficultés pour en organiser l'accueil, il doit être relativisé: le flux actuel, considérable certes, est en deçà de ce qu'a connu la Suisse ou notre canton pendant la guerre en Yougoslavie. Les personnes relevant actuellement de l'asile représentent moins de 3% de la population étrangère du canton.

L'intégration ne se décrète pas, elle doit se construire; c'est un travail de fond, dans la durée et à tous les niveaux. Elle a vocation à se diffuser en chacun et dans la société, dans les gestes quotidiens, se banaliser, jusqu'à devenir une évidence, pour les institutions comme pour les citoyens. C'est avec cette vision que le Service de la population (SPOP) par le biais du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) entend mener à bien cette mission que lui a confiée le Gouvernement vaudois. Certes, le Canton a préparé des textes de lois, créé des règlements, mais il a surtout mis en place depuis 2009 une équipe au BCI, attachée à assurer des moyens en faveur de l'intégration sur l'ensemble du canton, afin que la personne étrangère bénéficie des mêmes prestations où qu'elle soit sur le territoire cantonal.

L'intégration est un travail d'équipe. Le BCI s'appuie également sur le savoir-faire des communes, dont le rôle est essentiel dans ce domaine, les associations ou encore la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI). Ce sont des partenaires indispensables pour réaliser une politique d'intégration sur l'ensemble du canton. En effet, la proximité en matière d'intégration est primordiale. L'importance d'être bien reçu lorsque l'on arrive dans sa commune, la possibilité d'accéder facilement aux informations pertinentes ou encore le fait de disposer de cours de français pas trop loin de chez soi, sont des mesures qui facilitent l'intégration de la personne qui arrive dans notre pays.

Stève Maucci,
Chef du service de la population



mot de la déléguée

L'année 2014 restera une année symbolique à bien des égards pour le BCI. C'est l'année qui a marqué son 5^e anniversaire et durant laquelle il a été renforcé, comme les 25 autres cantons, un cadre complètement nouveau pour son action. Publier son premier rapport d'activités durant cette année, permet ainsi au BCI de rendre compte à ses partenaires, aux décideurs et au public du patient travail d'édification, de construction et de consolidation de la politique qu'il a la responsabilité et l'ambition de mener, de soutenir et de développer.

La politique d'intégration en Suisse a connu un tournant important avec la mise en œuvre dans l'ensemble des cantons des programmes cantonaux d'intégration (PIC). Harmonisant les grands axes d'une politique d'intégration, le système négocié entre la Confédération et les cantons puis avec les communes permet à chacun des cantons de décliner ensuite les objectifs communs dans une forme adaptée à sa réalité locale.

Dans le canton de Vaud, la mise en place du PIC, coordonné par le BCI, a permis de poser les axes et les objectifs d'une véritable politique publique en matière d'intégration. Le choix opéré a oscillé entre la préservation d'un patrimoine riche en matière d'intégration ancré dans le terrain et l'ouverture vers les nouvelles exigences fédérales. Le canton de Vaud se singularise en effet par un réseau associatif dense, des communes actives dans l'édification du bien vivre ensemble et des acteurs institutionnels clés dans le paysage de l'intégration. Ces éléments s'inscrivent dans un contexte marqué par des spécificités qu'il était nécessaire de prendre en compte, afin de mettre en place une politique efficiente: un territoire étendu, des communes nombreuses, une démographie importante, ainsi qu'un taux de migrants plus élevé que la moyenne nationale. Le cadre apporté par les nouvelles orientations fédérales devrait prendre en compte l'acquis existant, le valoriser tout en l'enrichissant des nouvelles potentialités offertes par le PIC: un champ d'action plus large, des objectifs plus nombreux, des moyens plus importants, des partenaires nouveaux.

La prise en compte de ces différents paramètres s'est traduite par un certain nombre de choix: le fil conducteur de la réflexion cantonale demeure que l'intégration est une matière transversale, qu'elle est l'affaire de tous les acteurs du canton et que le public migrant est, certes, le public du BCI, mais également celui de l'ensemble des structures ordinaires. A cet effet, la mission du BCI en tant que répondant de la politique d'intégration est d'assumer un rôle de supervision et de coordination. Pilotant une intégration spécifique, il doit à la fois impulser, soutenir, identifier les lacunes et éliminer les doublons.

L'ambition de la politique mise en place est que les migrants trouvent, lors des différentes étapes de leur vie et de leur processus d'intégration des portes d'entrée pour accéder aux mesures visant à faciliter leur vie de tous les jours. C'est ainsi qu'un accent particulier est porté sur la primo-information dans le but de renforcer dans le canton de Vaud une tradition de l'accueil pour les nouveaux arrivants, de mettre à leur disposition une information rapide et accessible concernant à la fois leur nouvel environnement et les mesures à leur disposition: apprentissage de la langue, conseils, recherche d'un emploi, intégration sociale. Ces axes sont complétés par la poursuite d'un travail et d'une réflexion sur le développement d'une politique de prévention des discriminations, d'une sensibilisation à la pertinence de projets favorisant l'encouragement préscolaire ou encore de l'incitation au recours à des interprètes communautaires pour faciliter le dialogue entre la personne migrante et les institutions. Le BCI a également inscrit dans son action des publics prioritaires qui sont, entre autres, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires, ainsi que les femmes migrantes.

Pour mener à bien sa politique, le Canton a choisi de s'appuyer sur les partenaires ayant une solide expérience dans la matière, communes et associations, afin de mieux investir les régions moins desservies et soutenir des acteurs moins établis.

L'ambition du PIC était de trouver à chacun des acteurs institutionnels et associatifs la place qui lui revenait dans le PIC, de mettre à disposition du migrant des prestations correspondant à ses besoins, accessibles et de qualité égale quel que soit l'endroit où il réside, ville ou région.

Si l'année 2014 a marqué la mise en route de cette vaste politique, elle fut prolifique en terme de développement de nouveaux projets, d'informations données aux migrants et aux professionnels et en terme d'extension du réseau. A l'avenir, l'ambition d'impliquer tous les acteurs dans l'édification d'une véritable politique publique d'intégration demeurera le moteur qui soutiendra l'équipe du BCI et ses partenaires dans la mise en œuvre d'une politique en constant souci d'amélioration et au service de tous.

Amina Benkais-Benbrahim,
Déléguée à l'intégration et cheffe du BCI

cadre et contexte

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a été créé en 2009, et travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Il met en œuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères et est le répondant cantonal pour toutes les questions liées à l'intégration des personnes étrangères.

› Contexte légal et programme d'intégration cantonal

Les activités du BCI sont régies par la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIE-PR) et son règlement d'application (RLIEPR), ainsi que par la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE). Ce cadre définit notamment l'intégration comme un processus réciproque entre population suisse et migrante, ainsi qu'une tâche commune entre la Confédération, les cantons et les communes, enfin il définit le public pouvant bénéficier d'offres d'intégration, soit les étrangers résidant de manière légale et durable en Suisse (permis B, C et F).

En 2009, le Conseil d'Etat a défini six priorités pour la période de 2009 à 2012, qui sont la langue, le marché du travail, la politique d'accueil, la cohabitation dans les quartiers, les liens entre famille et école et finalement la prévention contre les discriminations. En parallèle, la Confédération co-finançait des cours de langue ainsi que des projets pilotes, notamment, dans le domaine de la petite enfance et du vivre-ensemble dans les zones urbaines et périurbaines.

Depuis l'année passée, le nombre de thématiques abordées par le BCI s'est grandement élargi. En effet dès 2014, les vingt-six cantons mettent en œuvre des mesures généralisées d'intégration poursuivant des objectifs similaires, définis dans des programmes d'intégration d'une durée de quatre ans. La Confédération et les cantons entendent ainsi améliorer l'intégration de manière ciblée dans tous les domaines importants de la vie dans lesquels des mesures spécifiques se révèlent nécessaires, en complémentarité avec les structures ordinaires – organismes, notamment publics, qui offrent des prestations à l'ensemble de la population. Les relations entre la Confédération et le BCI sont ainsi réglées depuis l'année dernière par une convention de programme.

L'INTÉGRATION IMPLIQUE, D'UNE PART, LA VOLONTÉ DES ÉTRANGERS DE S'INTÉGRER DANS LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL EN RESPECTANT LES VALEURS QUI FONDENT L'ÉTAT DE DROIT ET D'APPRENDRE LE FRANÇAIS ET D'AUTRE PART, LA VOLONTÉ DE CETTE SOCIÉTÉ DE PERMETTRE CETTE INTÉGRATION.
(liepr, art. 2, al.1)

Programme d'intégration cantonal vaudois

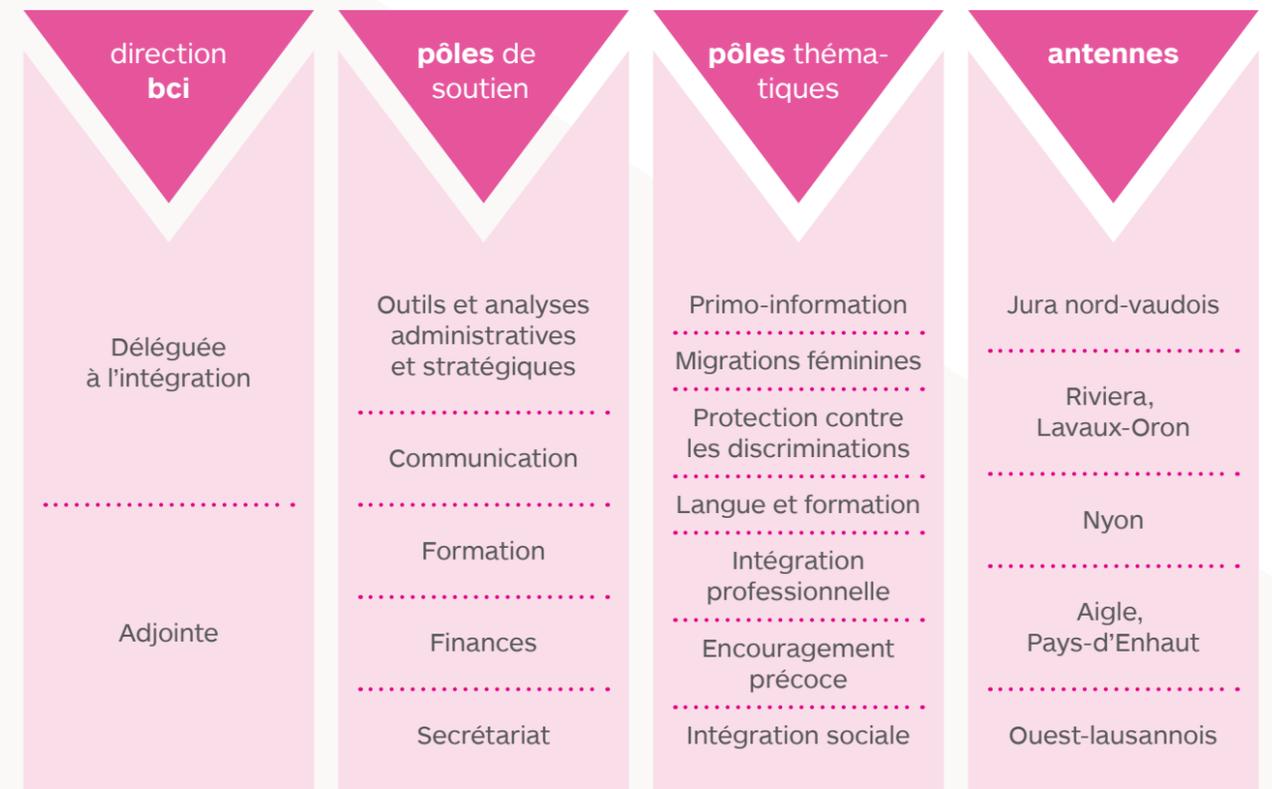
Le PIC vaudois est conçu de manière à renforcer le rôle des structures ordinaires tout en développant des mesures spécifiques dans certains domaines où il n'y a pas ou peu de mesures. La dimension collaborative avec les différents acteurs concernés par l'intégration, soit les communes, les associations et autres organisations non gouvernementales (ONGs) est très présente dans ce programme. Il est composé d'une centaine de mesures, nouvelles pour la plupart, réparties dans huit domaines d'encouragement.

Le programme vaudois présente également la particularité de donner à certaines communes la compétence de gérer elles-mêmes leur programme d'intégration communal. Cela libère ainsi plus de forces et de moyens au sein du BCI pour se concentrer sur les régions périurbaines.

Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014-2017		
Information et conseil	Formation et travail	Compréhension et intégration sociale
Primo-information	Langue et formation	Interprétariat communautaire
Conseil	Encouragement précoce	Intégration sociale
Protection contre la discrimination	Employabilité	

› L'équipe du BCI

Le BCI existe depuis 2009, il dépend du service de la population (SPOP) et travaille sous la responsabilité de la déléguée cantonale à l'intégration. Depuis sa création, les dossiers et responsabilités attribués au BCI n'ont eu de cesse d'augmenter. Afin de répondre à cette charge de travail croissante, le BCI compte **actuellement 13 collaborateurs** représentant 9.6 équivalents temps plein.



› **Chambre cantonale consultative des immigrés**

La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) est, avec le BCI, le deuxième organe compétent institué par la LIEPR, pour les questions d'intégration dans le Canton. Organe consultatif nommé par le Conseil d'Etat, ses missions sont, notamment, de constituer un lieu d'échanges entre les populations suisses et étrangères, de documenter des thématiques liées à l'immigration à l'intention du conseil d'Etat et de prendre position sur les modifications législatives à ce sujet.

Le BCI est chargé du secrétariat de la CCCI, notamment en mettant en application ses décisions ou encore en organisant les Assises vaudoises de l'immigration.

› **Différentes thématiques traitées par le BCI**

Si le PIC détermine une grande partie des activités du BCI, elles ne se limitent toutefois pas uniquement à ce cadre de travail. D'autres thèmes tels que les migrations féminines élargissent le champ d'action du BCI.

Afin d'aborder cette dizaine de thématiques, une stratégie en trois axes est appliquée par le BCI. Il s'agit de **développer et soutenir des projets d'intégration**, d'offrir des **conseils aux migrants et aux professionnels** travaillant avec les étrangers, et finalement de **mettre en réseau** les différents acteurs concernés par cette thématique. Cette approche permet au BCI de remplir ses rôles de soutien aux structures ordinaires et d'organe responsable de l'intégration spécifique.

activités réalisées

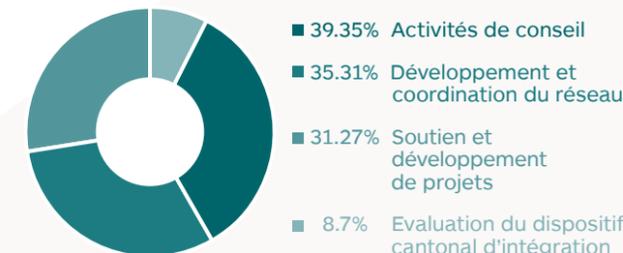
› **L'année 2014 du BCI en un coup d'œil**

En 2014, le BCI a financé plus de **700 prestations** touchant plus de **22'000 personnes migrantes**.

Nombre de prestations en fonction du domaine d'intégration



Répartition du travail en fonction des axes



9 brochures éditées par le BCI, dont **37% sont traduites**, ont été envoyées à **plus de 23'000 exemplaires**.

Répartition des envois de brochures
(nombre d'exemplaires)



Le BCI a collaboré avec plus de **130 partenaires**.

Plus de **11 millions de francs** ont été investis par les pouvoirs publics (confédération, canton, communes) pour l'intégration – projets d'intégration, mesures individualisées, formation des professionnels, publication de documents.

mise en réseau

L'intégration est une question transversale qui touche un grand nombre de domaines – services de l'administration, écoles, monde de la santé, ou encore associations de défense de migrants. Le rôle du BCI est de coordonner et faire dialoguer ces différentes instances sur le sujet de l'intégration. Pour ce faire et afin d'être à l'écoute du terrain, différentes mesures ont été entreprises, qu'il s'agisse de l'organisation d'événements ou encore de la mise sur pied de groupes de travail.

› Evénements

Sur l'année 2014, le BCI a organisé six événements ayant réuni en tout plus de 600 participants, en voici un aperçu :

Soirée de lancement du programme d'intégration cantonal (PIC)

Pour lancer officiellement les quatre ans du PIC, le BCI a organisé une soirée de présentation le 23 janvier au palais de Rumine. Cela a été l'occasion de réunir quelque 200 personnes représentant les partenaires du BCI – associations, municipalités, commissions communales Suisses-immigrés (CCSI) – et de présenter les différentes mesures de ce programme en la présence du Conseiller d'Etat, Monsieur Philippe Leuba. Cette soirée a permis de présenter aux différents acteurs concernés le dispositif cantonal en matière d'intégration prévu pour les années 2014 à 2017.

Institutions publiques et lutte contre le racisme: Table ronde

Dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, le BCI a organisé le 18 mars un débat sur le racisme et le rôle de l'administration. Devant une quarantaine de personnes, les intervenants – chercheurs, municipaux, ou encore membre d'ONGs – ont débattu du rôle que peuvent et doivent jouer les institutions publiques dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

Séances de primo-information

La réflexion autour de l'information donnée aux primo-arrivants est un domaine relativement nouveau avec un potentiel de développement élevé. C'est pourquoi le BCI a organisé quatre séances d'échanges régionales avec une centaine de partenaires en contact avec les personnes nouvellement arrivées, ainsi que les préposés aux contrôles des habitants, les municipaux, ou encore les collaborateurs du SPOP. Ces séances ont mis en lumière le besoin d'échanges de pratique et ont également permis d'élaborer des pistes d'action, telles que la traduction de brochure ou encore la mise sur pied d'une formation en primo-information. Près de septante communes étaient représentées lors de ces séances d'informations.

› Groupes d'experts instaurés par le BCI

L'intégration est un sujet vaste et complexe qui demande la maîtrise de nombreuses thématiques et compétences spécifiques. Afin de pouvoir en bénéficier, le BCI a mis sur pied des groupes de travail dans les domaines suivants : primo-information, prévention contre les discriminations, langue et formation ou encore encouragement précoce. Le but et les missions de ces lieux d'échanges sont relativement variés, il peut s'agir de faire valider des projets à

des spécialistes du terrain, d'obtenir de nouvelles idées, de faire dialoguer des partenaires sur un sujet ou encore de donner une orientation stratégique à un domaine d'intégration. Ces espaces de rencontres et d'échanges sont indispensables pour que le BCI puisse jouer son rôle de coordination et de mise en réseau et pour que le dispositif d'intégration puisse répondre à de réels besoins.

Durant l'année 2014, une cinquantaine de représentants de l'administration, des ONGs ou encore des communes ont participé à l'une des douze séances de plate-forme ou de groupes de travail instaurés par le BCI.

Ces plates-formes sont les suivantes:

- Plate-forme prévention contre les discriminations: Fondé en 2014 et regroupant des communes et des spécialistes des discriminations, cet espace a notamment planifié la semaine d'actions contre le racisme 2015.
- Plate-forme des prestataires de cours de langue: Réunissant les prestataires de cours de français soutenus par le BCI, elle a pour objectif de coordonner les offres de cours. En 2014, afin d'en optimiser le fonctionnement elle a été réorganisée en trois séances thématiques annuelles traitant respectivement de questions locales, thématiques et des relations avec le BCI.
- Groupe de travail interdépartemental petite enfance et migration: Il regroupe les différents partenaires de l'administration cantonale concernés par la petite enfance, afin de coordonner les mesures et actions existantes et d'en développer de nouvelles.

ZOOM SUR GROUPE D'EXPERTS EN PRIMO-INFORMATION

DE 2014 À 2017, LE PÔLE PRIMO-INFORMATION POURRA COMPTER SUR L'APPUI ET L'EXPERTISE DU GROUPE D'EXPERTS EN MATIÈRE DE PRIMO-INFORMATION (GEPI). CONSTITUÉ À FIN 2013, IL ACCOMPAGNERA LE BCI TOUT AU LONG DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIC.

CE GROUPE EST COMPOSÉ DE PERSONNES CLÉS, ISSUES DE L'ADMINISTRATION CANTONALE ET COMMUNALE, CONCERNÉES PAR L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES NOUVEAUX HABITANTS.

SON OBJECTIF EST DE FAIRE REMONTER LES BESOINS ET RÉALITÉS DU TERRAIN, AFIN QUE LES MESURES DU PIC SOIENT AU PLUS PRÈS DE CEUX-CI. LES DEUX RÉUNIONS DE 2014 ONT PERMIS DE TRAVAILLER SUR LES AXES SUIVANTS : COMMENT FORMALISER LES PRATIQUES INFORMELLES LIÉES À L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES NOUVEAUX HABITANTS ÉTRANGERS? QUELLE EST LA VUE D'ENSEMBLE DES OFFRES D'INTÉGRATION EXISTANTES? COMMENT ADAPTER AU MIEUX LES MESURES À L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU PUBLIC-CIBLE ?

› Participation à des groupes de travail et événements

Si le BCI doit s'appuyer sur des spécialistes pour exploiter certains sujets, son expertise est également appelée dans divers groupes de travail, commissions ou événements et ce à différents échelons. En voici un bref aperçu:

A l'extérieur de la Suisse

La déléguée a présenté au Maroc, en mars 2014, le système suisse d'intégration, ainsi que le programme d'intégration vaudois lors d'un colloque organisé par le Maroc et la Suisse. Le thème du colloque était « la nouvelle politique migratoire au Maroc ». La politique vaudoise en matière d'intégration a suscité de l'intérêt, notamment en matière de prévention contre les discriminations et d'intégration des enfants migrants et allophones.

Le BCI a également représenté la Suisse en juin 2014 à Strasbourg lors de la 3^e Conférence intergouvernementale en politiques linguistiques au Conseil de l'Europe: « La qualité dans l'intégration linguistique des migrants adultes: valeurs, politiques et pratiques ».

Au niveau national

La déléguée a participé à une vingtaine de séances au niveau national, notamment en siégeant en février parmi la délégation suisse qui a présenté et défendu la politique suisse de lutte contre les discriminations devant la Commission sur l'élimination des discriminations raciales (CERD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La déléguée préside également la Conférence latine des délégués à l'intégration (CDL) et co-préside la Conférence nationale des délégués à l'intégration (CDI), ce qui représente six rencontres. Cela permet à la fois de faire entendre de manière optimale la voix vaudoise au sein de ces deux enceintes, et d'avoir une vue d'ensemble sur la politique d'intégration au niveau national.

La participation de la déléguée au groupe national sur les mariages forcés, ainsi que la présentation à Lugano du dispositif vaudois d'action contre les mariages forcés montre que le canton de Vaud fait figure d'experts dans le domaine des migrations féminines.

Dès 2014, le BCI contribue à ce que le programme national de promotion linguistique fide soit connu et utilisé progres-

sivement par les organismes prestataires. Ce programme vise à donner aux prestataires de cours de langue des outils pour axer leur enseignement sur une utilisation des langues dans la vie de tous les jours. Le BCI se fait le relais à travers la plate-forme des cours de français de l'avancement des différents sous-projets. Des ressources importantes en terme de temps ont également été investies dans l'accompagnement du projet fide au niveau national. En effet, le canton de Vaud est membre du groupe national d'accompagnement et à ce titre est particulièrement impliqué dans deux sous-projets: l'évaluation de langue et le passeport de langue, ainsi que l'assurance-qualité.

Le BCI a également participé au groupe national ayant élaboré la brochure « Intégration: Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance » éditée par la Commission suisse pour l'UNESCO et le réseau d'accueil extra-familial. Finalement, le bureau a été sollicité pour participer à diverses recherches nationales, principalement dans le domaine de l'intégration professionnelle.

A l'intérieur du canton

La participation de la déléguée durant l'année 2014 à de multiples groupes de travail et commissions au sein de l'administration montre que l'intégration est une tâche transversale touchant une multitude de services et demandant une grande coordination. On peut citer, la commission cantonale en matière religieuse (CCMR), la commission cantonale pour la lutte contre les violences domestiques (CCLVD) ou encore la direction interservices pour la transition école-monde professionnel (T1).

Les collaborateurs du BCI sont aussi impliqués dans divers lieux d'échanges. Notamment dans la coordination des différents financeurs des prestations de cours de langue ou encore dans un groupe ayant pour objectif de créer un « welcome package » pour les expatriés venant travailler dans le Canton. La participation à ces différents groupes représente une quinzaine de séances sur l'année 2014.

Finalement, la déléguée ainsi que les collaborateurs ont participé à de nombreux événements, tels que des fêtes multiculturelles, des tables rondes ou encore des assemblées générales. Cela permet de garder un contact indispensable avec le terrain.

› Asile et intégration

En tant que service de contact auprès du SEM, le BCI gère l'utilisation des subventions fédérales d'intégration accordées selon la législation fédérale sur les étrangers et sur l'asile. En vertu de l'article 18 OIE (art. 87 LEtr et art. 88 LAsi), la Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration de CHF 6'000.- par décision d'octroi du statut de réfugié statutaire (RS), de réfugié admis à titre provisoire (RAP) ou d'admission provisoire (AP).

L'autonomie financière des réfugiés statutaires, des réfugiés admis à titre provisoire et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire sert les intérêts financiers du Canton. Ceci notamment du fait que, depuis 2008, l'aide sociale revient à la charge du Canton après respectivement 5 ans de vie en Suisse pour les deux premières catégories et 7 ans pour la troisième. Aussi, les forfaits fédéraux d'intégration dans le domaine de l'asile servent prioritairement à encourager l'intégration professionnelle et l'acquisition d'une langue officielle.

Afin de favoriser l'intégration de ces trois populations, le BCI finance un dispositif qui leur est spécifiquement destiné, mais, pour la construction duquel, le recours à des prestations délivrées par des structures ordinaires visant un public mixte est clairement favorisé. Ce dispositif en place depuis 2009-2010 comprend:

- des prestations d'intégration et d'orientation que l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) fournit aux titulaires d'une admission provisoire. Pour ce faire, l'EVAM reçoit une subvention de la part du BCI via sa convention de subventionnement;
- des mesures d'intégration, qui sont ordonnées par les assistants sociaux du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR);
- des prestations du catalogue du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS);
- des prestations du catalogue de la CIFEA;
- des prestations du marché libre de la formation (écoles, centre de formation, etc);
- enfin, l'ensemble des prestations du BCI, que le PIC est venu enrichir en 2014.

L'année 2014 fut marquée par une forte augmentation du nombre de décisions d'octroi de permis, avec, pour corolaire, une augmentation des produits de base (CHF 3'135'289.-) qui se répercutera sur les années 2015 à 2017. En prévision de ces nouvelles recettes (CHF 3'944'159.-), le BCI a prévu d'élargir l'offre du dispositif et cherché à promouvoir, dès le deuxième semestre 2014, de nouvelles prestations. Il a notamment approché l'EVAM, le CSIR, l'EPER et le Service de l'agriculture.

Le Chef du Département de l'économie et du sport (DECS) affiche une volonté politique marquée de mener une réelle action en faveur de l'intégration des personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Des pistes de solutions ont été examinées en 2014 et seront concrétisées dès 2015.

BILAN DES MESURES INDIVIDUELLES 2014

1'582 mesures individuelles ont été réalisées pour un coût total de CHF 3'061'569.-

444 mesures individuelles ont été suivies par des réfugiés orientés par le CSIR, pour un coût total de CHF 1'814'551.-

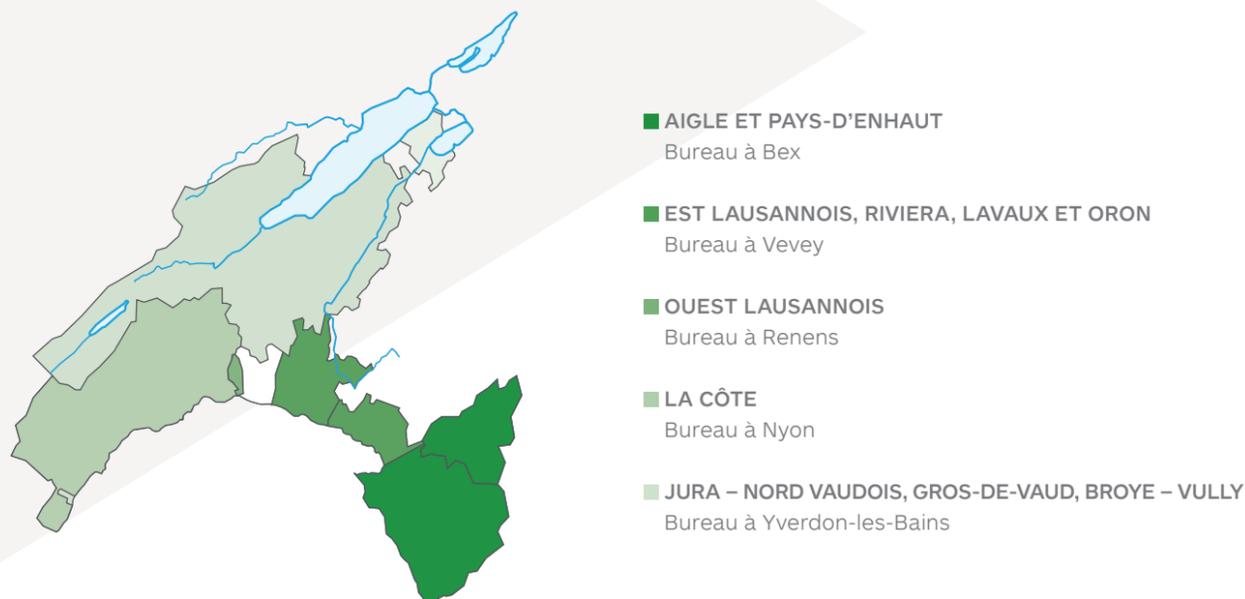
1'138 mesures individuelles ont été suivies par des titulaires d'une admission provisoire orientés par l'EVAM, pour un coût total de CHF 1'247'018.-

conseil

La deuxième mission du BCI consiste à apporter un soutien et des conseils aux personnes migrantes et aux professionnels travaillant avec la population étrangère. Pour mener à bien cette tâche, le bureau s'appuie sur des antennes régionales visant à couvrir l'entier du territoire, ainsi que sur des publications à l'intention du grand public et des acteurs de terrain. Enfin, des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées. Le BCI a également la chance de compter sur un réseau extrêmement large qui lui permet de toucher le public migrant par le biais d'associations, d'ONGs ou encore des services des administrations communales et cantonales.

› Antennes régionales

Les antennes du BCI sont un maillon indispensable aux activités du bureau. En effet, leur rôle est d'être en contact avec le terrain – communes, commissions Suisses-immigrés, associations, ONGs – afin de développer le réseau et de soutenir l'implantation de projets. Elles sont le visage du BCI dans les régions et sans elles le nombre de projets, de CCSI ou encore d'événements liés à l'intégration ne seraient pas aussi élevés. Les antennes sont réparties dans cinq régions.



En plus de ce travail de mise en réseau, les antennes jouent également un rôle de conseil auprès des personnes migrantes qui les contactent. Il s'agit de les orienter vers des mesures d'intégration – cours de français, mesures d'insertions professionnelles – ou vers les membres du réseau – assistants sociaux, offices d'orientation professionnelle (ORP) ou contrôle des habitants – et de les renseigner sur diverses procédures, notamment concernant la naturalisation. Afin de chiffrer cette importante partie du travail du BCI, un outil statistique a été créé durant l'année 2014.

En 2014, les tâches de mise en réseau et de conseil ont constitué le gros du travail des antennes. Sachant que les cinq grandes communes ayant une déléguée à l'intégration – Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon – disposent maintenant de leur propre programme d'intégration, les responsables d'antennes ont pu concentrer leurs forces sur les zones disposant de moins d'offres d'intégration, afin d'y développer des projets et des CCSI.

› Consultation et permanences

Suivi de cas de racisme

Depuis 2011, le BCI bénéficie de compétences en matière de consultations et de suivi de cas de racisme. L'année 2014 a été consacrée à élaborer un protocole d'intervention, avec l'aide d'un institut externe, dans le cadre du conseil, de l'orientation et du suivi des victimes. Le BCI s'est également attelé à identifier les partenaires à même d'intervenir dans le domaine et de renforcer ainsi la qualité et la couverture du canton. Dans cette idée, il a signé une convention avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), visant à soutenir une consultation d'accueil, d'orientation et de suivi des victimes de discrimination résidant en ville de Lausanne – le BCI recevant les victimes hors Lausanne.

Le suivi des cas débute toujours par un entretien individuel permettant de cerner la nature du cas, puis en fonction de la situation plusieurs solutions sont envisageables. Cela peut prendre la forme d'une orientation vers les partenaires compétents, d'une médiation entre les différentes parties ou encore d'un soutien à la rédaction de courriers. Dans ce cadre, le BCI a le privilège de faire partie du réseau national de consultations pour victimes de racisme qui regroupe onze centres de compétences répartis sur tout le territoire. Le bureau est de plus en plus sollicité par des victimes, et a suivi plus de 20 situations en 2014.

ZOOM SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES SUISSES-IMMIGRÉS

LES CCSI SONT DES LIEUX D'ÉCHANGES, DE DIALOGUE ET D'INFORMATIONS ENTRE LES PERSONNES ÉTRANGÈRES, SUISSES ET LES AUTORITÉS. ELLES TRAVAILLENT PRINCIPALEMENT SUR LA COMMUNICATION, LE CONSEIL ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS VISANT À FAVORISER LA COHABITATION SOCIALE EN ORGANISANT DES MANIFESTATIONS CULTURELLES, DES SÉANCES D'INFORMATION ET EN PARTICIPANT À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS. FINALEMENT, ELLES CONSTITUENT UN LIEU D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉ ENTRE LES COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES ET LES AUTORITÉS COMMUNALES. LA COMPOSITION DES CCSI EST DIVERSE, MAIS ELLES SONT PRINCIPALEMENT CONSTITUÉES DE MEMBRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE PARTIS POLITIQUES ET DE COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES.

LE BCI JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS LA CRÉATION ET LA VIE DE CES COMMISSIONS EN INCITANT ET ENCOURAGEANT LES COMMUNES À LES METTRE SUR PIED. ACTUELLEMENT, LE CANTON COMPTE 22 COMMISSIONS DONT UNE NOUVELLE A VU LE JOUR EN 2014. DURANT L'ANNÉE 2014, LES RESPONSABLES D'ANTENNES ONT PARTICIPÉ À UNE CINQUANTAINE DE SÉANCES DES CCSI À TRAVERS LE CANTON AFIN DE PRÉSENTER LES ACTIVITÉS DU BCI ET DE CONSEILLER CES DERNIÈRES SUR LEURS ACTIVITÉS ET PROJETS POUVANT ÊTRE DÉVELOPPÉS.

Permanence migration

Le BCI a mandaté le service de la Fraternité du Centre Social Protestant (CSP) pour l'ouverture d'une permanence migration destinée aux primo-arrivants et résidents étrangers de la région de la Broye, qui a lieu trois heures toutes les deux semaines. Les locaux ont été inaugurés en octobre 2014 et 39 migrants ont eu recours à cette prestation jusqu'en fin d'année. Ces permanences offrent des informations et un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, sociales et d'insertion dans les communes de la Broye. Pour la suite, il est prévu de développer cette prestation dans une seconde région périphérique.

Publications et communication

Si une grande partie de l'information à destination des personnes migrantes et des professionnels se transmet par oral, il est également capital de l'avoir sous forme écrite. Dans cette optique, le BCI publie de nombreuses brochures permettant à la fois de donner l'information au public arrivant dans le Canton – la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » qui est disponible en 13 langues – ainsi qu'aux personnes migrantes résidant ici depuis plusieurs années.

Durant l'année 2014, plus de 23'000 documents ont été envoyés à près de 320 adresses – particuliers, communes ou encore ONGs. Ces 27 différentes publications traitent de sujets aussi divers que la prévention contre les mutilations génitales féminines, les droits politiques des migrants ou encore le programme d'intégration cantonal.

Appel aux projets

Un nouvel appel aux projets regroupant cinq domaines d'intégration – encouragement précoce; intégration sociale; langue; prévention contre les discriminations et primo-information – a été édité durant l'année 2014 sous la forme d'une brochure. Il vise ainsi à regrouper toutes les informations dans un seul cahier – au lieu de cinq auparavant – ce qui doit faciliter le travail des institutions intéressées à soumettre un projet.

Journal IntégrationInfo

En plus de sa Newsletter « Intégration » envoyée trimestriellement à près de 1'400 personnes et qui lui permet de communiquer sur ses activités, le BCI possède un autre canal de communication visant à traiter de questions de fond, à

savoir le Journal « IntégrationInfo ». Ce bulletin aborde des thématiques actuelles, en lien avec l'intégration des étrangers, en mettant en valeur les actions réalisées dans le canton, informant les partenaires sur les projets existants et en contribuant à nourrir la réflexion sur la mise en œuvre de la politique d'intégration. En 2014, les 1'500 abonnés ont ainsi pu s'intéresser à des thématiques aussi diverses que les associations communautaires, l'interprétariat communautaire ou encore le Programme d'intégration cantonal.

Site Internet

L'année 2014 a également été l'occasion de terminer la mue du site Internet en redéfinissant son architecture et en optimisant l'accès à l'information. Ces travaux ont porté leurs fruits vu que l'on enregistre une hausse de 30% de la fréquentation du site, avec près de 150'000 visites sur l'ensemble des pages du site.

ZOOM SUR LE MANUEL SUR LES MARIAGES FORCÉS

L'ANNÉE 2014 A VU LA CRÉATION D'UN MANUEL « MARIAGE, SI JE VEUX ! » À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS, DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT AVEC LE BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (BEFH). IL VISE À DÉFINIR LE MARIAGE FORCÉ ET À DONNER AUX PROFESSIONNELS DES OUTILS POUR MIEUX APPRÉHENDER CE SUJET EN RÉPONDANT À DES QUESTIONS RÉCURRENTES, TELLES QUE : « COMMENT IDENTIFIER CES CAS ? » « QUI PEUT INTERVENIR ? » « POURQUOI DES PARENTS FORCENT LEURS ENFANTS À SE MARIER ? ».

PLUS DE 2'000 PERSONNES ONT REÇU UN EXEMPLAIRE DONT 1'500 PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, DU SCOLAIRE ET DU SOCIAL.

Formations

Sensibiliser le personnel de l'administration et les professionnels aux thématiques liées à la diversité et à la communication interculturelle est l'une des missions du BCI. A ce titre, il dispense des formations et mandate également des organismes pour le faire. Ainsi, le BCI est de plus en plus contacté sur la question des formations. Il peut répondre à certaines demandes, alors que d'autres requièrent des compétences très pointues. Partant de ce constat, un état des lieux des formations données sur la diversité, l'intégration ou encore la communication interculturelle a été commencé, il a permis de répondre et d'orienter les demandes adressées au BCI.

Les différentes formations données ou soutenues par le BCI en 2014 sont les suivantes :

Primo-information

Dans le cadre de la formation de base des nouveaux collaborateurs aux contrôles des habitants, le BCI est intervenu deux fois sur le thème de la primo-information. Des outils d'information et d'orientation ont été présentés dans le but de faciliter le travail d'accueil effectué par ces professionnels. Ce sont près de 60 personnes qui ont suivi ces séances d'information.

Encouragement précoce

Le BCI a eu la chance d'être associé en 2013 et 2014 aux autres cantons romands pour une formation pilote à l'intention des éducateurs romands de la petite enfance. Sept professionnels vaudois ont participé au deuxième et dernier module se déroulant sur l'entier de l'année 2014. Le BCI et le SPOP se sont notamment chargés de présenter à l'ensemble des participants, la politique d'immigration et d'intégration suisse et cantonale. Fort de ce succès, le BCI a commencé à dessiner les contours d'une formation réservée aux praticiens vaudois.

Personnel de l'administration

Le BCI intervient dans le cadre d'une formation du Centre d'éducation permanente (CEP) formant notamment les membres de l'administration et dispensée par l'organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Cette formation intitulée « communiquer et collaborer dans la diversité culturelle » vise à donner des outils pour instaurer un dialogue avec l'administré en tenant compte de son propre cadre culturel et de celui de son interlocuteur. Cette intervention a été donnée pour la dernière fois l'année dernière,

en effet elle sera repensée car le BCI a conclu en 2014 une convention avec le BLI, mandatant ce dernier pour former les membres de l'administration cantonale.

Formation dans le cadre des migrations féminines

Afin de sensibiliser les spécialistes concernés par les thématiques liées aux migrations féminines, deux formations ont eu lieu en 2014. La première a porté sur la pratique des mutilations génitales féminines, afin de donner les outils aux professionnels de la santé, du social et du scolaire confrontés à ce genre de cas, pour réagir de manière adéquate et efficace. La deuxième formation, destinée aux employés du service de la population, portait sur le mariage forcé et ses enjeux. Dans ce cadre les outils d'intervention ont été présentés. En tout 36 personnes ont été touchées par ces formations.

Interprétariat communautaire

Le rôle d'un interprète communautaire est relativement complexe, car il ne se contente pas de traduire, mais il remet les propos dans le contexte des participants au dialogue. Les interprètes communautaires sont principalement appelés dans le cadre des domaines scolaire, social et de la santé. Le canton de Vaud a la chance de bénéficier de l'expertise du service d'interprétariat d'Appartenances – reconnu au niveau national pour son excellence – qui est mandaté par le BCI pour mettre en œuvre ce domaine du PIC.

En 2014, les interprètes communautaires d'Appartenances ont travaillé pour plus de 1'200 institutions pour un total de près de 47'000 heures. Afin de garantir la qualité du dispositif, une centaine d'interprètes ont bénéficié de 1'880 heures de formation continue dont 25% de supervision.

projets

Le dispositif vaudois pour l'intégration des personnes étrangères et la prévention du racisme s'appuie sur de nombreux projets portés par de multiples partenaires – associations, communes, commissions Suisses-immigrés – qui offrent à la population migrante des mesures aussi diverses que variées. On peut citer notamment, des cours de français, des projets de préparation à l'école, des mesures d'insertion professionnelle ou encore des fêtes interculturelles. La pluralité de ce dispositif permet de toucher un large spectre de la population migrante, qu'il s'agisse d'enfants en âge préscolaire, de jeunes sans formation ou encore de femmes migrantes.

› De nouvelles procédures simplifiées

Un grand nombre de prestataires dont les projets sont soutenus par le BCI travaillent principalement avec des bénévoles et ne disposent pas d'importantes ressources administratives, il convient donc de simplifier au maximum les procédures de dépôts de projets. Un travail visant à moderniser la gestion et la visibilité des projets d'intégration a été réalisé avec le soutien de la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud. Les porteurs de projets peuvent désormais déposer leur demande de financement en ligne, par le biais d'un formulaire disponible sur le site du BCI.

Les partenaires ont la possibilité de reprendre la saisie de leur projet, d'accéder aux archives de leur demande ou de réaliser une copie de leur projet lors d'un nouveau dépôt. En fonction des différents retours des utilisateurs, un suivi régulier a été réalisé tout au long de l'année afin de faciliter l'utilisation du formulaire. L'informatisation des projets a également permis d'optimiser le traitement des demandes de financement à l'interne.

Un catalogue en ligne regroupant l'ensemble des mesures spécifiques d'intégration a vu le jour en 2014. Cet outil, destiné tant aux professionnels qu'au grand public, a pour objectif d'offrir une meilleure visibilité aux cours de langue et projets en faveur de la population migrante. Il permet de

réaliser des recherches ciblées, par exemple selon le type d'activités, les régions, et/ou le niveau du cours.

Enfin et toujours dans l'envie de faciliter les procédures administratives, afin de se concentrer sur la qualité du dispositif, le BCI a conclu neuf conventions avec des prestataires, principalement dans le domaine des cours de langue. Cette démarche permet de pérenniser les relations du BCI avec des acteurs associatifs importants du dispositif d'intégration vaudois et leur libère des ressources pour se concentrer sur la qualité des mesures.

› Projets d'intégration

Si jusqu'en 2014, le BCI soutenait principalement des projets dans le cadre des langues et de la protection contre les discriminations, il en est désormais tout autrement. En effet, le programme d'intégration cantonal offre la possibilité aux porteurs de projets de développer des mesures dans six domaines différents. La palette de projets soutenus montre la diversité de projets développés pour veiller à la bonne intégration des personnes migrantes, ainsi que la multitude de partenaires avec lesquels le BCI travaille. Voici un aperçu de ces projets ayant eu lieu durant l'année écoulée:

Projet « En Avant » : Un premier pas à l'école

Cette mesure, développée par l'Etablissement primaire de Vevey, consiste à accueillir des enfants rentrant à l'école au mois d'août, avec comme objectif de faciliter la transition maison-école. Les enfants participent une demi-journée par semaine aux activités d'une classe d'Harmos 1P et 2P (anciennement école enfantine). Ils prennent part aux jeux et activités et sont encadrés par une aide à l'enseignante. Ce projet facilite grandement la rentrée scolaire de ces enfants, notamment au niveau de la séparation avec les parents. Ces derniers ont depuis 2014 la possibilité de suivre un cours de français pendant que leurs enfants sont pris en charge dans le cadre « d'en Avant ». 45 enfants et 15 adultes ont participé au projet.

Les cours de langue

En 2014, même si le type de mesures financées s'est élargi, les cours de langue restent le principal investissement en termes de projets. Neuf conventions de subventionnement ont été signées pour des prestations de cours de langue. Il s'agit des cinq prestataires de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA), d'Appartenances, de Français en Jeu, de Lire et Ecrire et de la Commission multiculturelle de Bex. Ceci pour un total de CHF 928'116.–.

Dans le cadre de l'appel aux projets, 15 projets de cours de langue ont été soutenus pour un total de CHF 687'261.– et 25 projets d'encouragement à la communication pour un total de CHF 270'764.–. L'accent est principalement mis sur les cours de niveau A1 et A2 (65% des cours) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les cours de langue représentent un coût de

CHF 1'886'142.–

soit

435 cours de français

= 39'000 heures et 4'444 places

89 cours d'autres connaissances de base

= 13'000 heures et 1'200 places

33 autres offres d'encouragement

= 1'200 heures et 830 places

LES PROJETS 2014 DU BCI C'EST

100 projets et
9 conventions
de financement dans
6 domaines différents.

Plus de **22'000 personnes**
ayant bénéficié d'**une ou plusieurs**
mesures d'intégration.

SOIT

nbr	projets	coût (CHF)	subvention (CHF)	pers.
40	langue	8'093'590.–	1'854'490.–	9'224
18	encouragement précoce	394'191.–	159'153.–	2'145
17	racisme	414'639.–	114'605.–	3'830
15	intégration sociale	460'156.–	145'258.–	4'536
7	employabilité	526'800.–	178'233.–	185
3	primo-information	37'956.–	37'956.–	2'000

Un CFC pour les femmes migrantes dans le nettoyage et l'hôtellerie

Bénéficier d'un CFC est pour beaucoup un gage d'une meilleure rémunération et de sécurité de l'emploi. Le but de PROGREDIR est donc de permettre à des femmes travaillant dans le secteur du nettoyage et de l'hôtellerie d'obtenir une formation initiale. Pour ce faire, un bilan de compétences et des entretiens individuels permettent de définir les besoins spécifiques de chaque participante. Dans un deuxième temps, une formation individualisée et adaptée aux exigences des participantes, améliore leur maîtrise du français, ainsi que leurs compétences de base et professionnelles. Finalement, la dernière phase permet de prendre connaissance des possibilités permettant de valider une expérience professionnelle et d'obtenir un certificat reconnu en Suisse. La mesure s'étale sur deux ans et est soutenue depuis 2013 par le BCI. L'année dernière, 22 personnes étaient inscrites, parmi lesquelles 12 se présenteront aux examens de juin 2015.

Classe OPTI: Un avenir pour les jeunes migrants

Afin d'offrir une solution aux jeunes entre 20 et 25 ans étant soit en rupture de formation ou venant d'arriver en Suisse, une classe d'accueil a été ouverte en collaboration avec la direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP). En 2014, ce sont 18 étudiants qui ont bénéficié de cours de français et de mathématiques, ainsi que d'une heure hebdomadaire de coaching en orientation professionnelle. La prestation est victorieuse de son succès, en effet une importante liste d'attente s'est constituée et une deuxième classe est prévue.

Semaine d'actions contre le racisme: Tous ensemble contre les discriminations

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le racisme, de nombreuses communes ont organisé des événements sur la thématique des discriminations. En effet, le BCI a offert, comme en 2013, un soutien à quatre projets prônant la tolérance, le respect et le dialogue. Les projets ont réuni aussi bien des Suisses que des personnes étrangères autour de tables rondes, de films, d'ateliers ou encore de pièces de théâtre sur la thématique des discriminations. Si les activités étaient variées et différentes, toutes avaient pour point commun l'envie de questionner les participants sur leurs préjugés, la tolérance et le vivre ensemble.

Court-métrage « Association et Espace public: l'exemple de la Fête des couleurs »

Un court-métrage sur l'apport des associations de migrants pour la cohésion sociale et le vivre ensemble a été réalisé par le collectif « Terrain Vague » à Lausanne. Ce film, intitulé « Association et espace public », prend pour objet la « Fête des couleurs » qui est une manifestation multiculturelle ayant lieu à Aigle chaque année et soutenue par le BCI. Ce court-métrage met en images l'organisation de cet événement et illustre le développement de synergies entre différents acteurs de l'intégration, au sein de l'espace public. La portée de ce film est principalement didactique car il donne à la population un exemple de mixité et de compréhension mutuelle.

Le BCI espère également inciter, par le biais de cette réalisation, d'autres communes vaudoises et romandes à mettre sur pied des manifestations similaires. Le film a déjà été diffusé devant trois conseils communaux et deux commissions communales Suisses-immigrés. Ce projet a également permis une fructueuse collaboration entre la CCCI et le BCI.

Programmes d'intégration communaux

Le canton de Vaud a la chance d'être doté de communes très impliquées dans l'intégration des populations migrantes dont les plus grandes possèdent des postes de déléguées communales à l'intégration. Le BCI a décidé de profiter de cette opportunité et des compétences existantes en offrant à ces communes, la possibilité de développer des programmes d'intégration communaux regroupant les grands domaines du PIC excepté les langues, la protection contre les discriminations ainsi, que l'interprétariat qui restent du ressort du Canton. Les communes de Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains sont donc dotées de leurs propres programmes d'intégration, dits mini-PIC. Pour la mise en place de ces programmes le BCI leur alloue une enveloppe calculée en fonction du nombre d'habitants et du pourcentage de population migrante. Cette stratégie permet ainsi au Canton de se concentrer sur les régions périurbaines tout en s'assurant que les grands centres bénéficient de programmes sur mesure. Afin d'assurer un suivi de ces programmes communaux, trois séances de coordination entre le BCI et les villes concernées ont eu lieu durant l'année.

EN UN COUP D'ŒIL LES MINI-PIC VAUDOIS C'EST:

- › **PLUS DE CHF 1'922'000.– INVESTIS**
dont chf 1'093'410.– du Canton et de la Confédération
- › **5 DÉLÉGUÉES COMMUNALES À L'INTÉGRATION**
- › **15 COLLABORATEURS**
- › **3 SÉANCES DE COORDINATION ENTRE LE BCI ET LES CINQ VILLES CONCERNÉES**
- › **DES MESURES VARIÉES TELLES QUE:**
 - formations pour l'administration
 - brochures traduites pour les nouveaux arrivants
 - cours de communication interculturelle pour les concierges
 - permanence d'information pour les migrants
 - plate-forme d'échanges entre les professionnels
 - soutien à la création d'associations ou de nouveaux projets



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Rue du Valentin 10 | 1014 Lausanne

Tél. 021 316 49 59

info.integration@vd.ch | www.vd.ch/integration

© 1^{ère} édition, juin 2015